



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 16 décembre 2022



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  TOULOUSE

CONTACT PRESSE

Service de Presse – Mairie de Toulouse

service.presse@mairie-toulouse.fr

t. 05 61 22 21 47

§ Des finances équilibrées

Délibération n°3.1. Budget primitif 2023 : soutien au pouvoir d'achat

La construction du budget primitif pour 2023 s'est déroulée dans un contexte d'incertitude économique et financière :

- hausse du PIB français de 0,5% et de l'inflation de 4,7% selon la Banque Central Européenne, avec une remontée mesurée des taux d'intérêt en 2022
- une progression importante des charges de fonctionnement, notamment les fluides (+13 M€), les dépenses sur marchés indexés (+2 M€) ou encore de la masse salariale suite à la révision du point d'indice en 2022 (+10 M€ en année pleine).

Ce contexte inflationniste pèse sur les prévisions des recettes et des dépenses :

>> **Hausse maîtrisée des dépenses** compte tenu des paramètres conjoncturels

>> **Progression des recettes de fonctionnement** de près de 18 M€ pour une augmentation de l'épargne nette de 7,4 M€.

La pression sur les approvisionnements en matières premières conduit à un renchérissement de près de 10% des coûts des projets d'investissement, et notamment des groupes scolaires, absorbé dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles hors dette de 221,7 M€.

Les projets de loi des finances, quant à eux, prévoient des mesures de lutte contre l'inflation dans les collectivités avec, notamment, l'actualisation des valeurs locatives par l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé qui ne devrait pas être plafonnée.

L'exercice 2023 de la Mairie de Toulouse sera marqué par le transfert des crèches du CCAS à la Mairie de Toulouse et ce, à partir du 1er janvier 2023. A l'identique des transferts de compétences entre collectivités, cette bascule sera neutre sur le plan de l'épargne. En effet, si les dépenses de fonctionnement affectées à la compétence devraient augmenter en 2023 de près de 17 M€, ces nouvelles inscriptions sont compensées par la perception directe par la Mairie de Toulouse des recettes CAF (8 M€) et familles (2 M€) attachées aux établissements transférés, ainsi que par un ajustement de la subvention d'équilibre versée au CCAS (-7 M€).

Enfin, dans ce contexte économique et financier fragile, la Mairie de Toulouse poursuit ses efforts de soutien au pouvoir d'achat des

ménages en n'augmentant aucun impôt et ce, depuis 2015. Malgré un contexte inflationniste et la crise de l'énergie, les tarifs des services publics restent stables et contribuent ainsi à la préservation du pouvoir d'achat des toulousains.

Le projet de budget primitif pour l'année 2023 de la Mairie de Toulouse s'équilibre de la manière suivante :

- Investissement

Recettes : 73.585.766 €

Dépenses : 13.789.191 €

- Fonctionnement

Recettes : 4.660.000 €

Dépenses : 64.456.575 €

Délibération n° 25.1. Création d'un règlement pour l'attribution des subventions aux associations

Depuis le 15 novembre 2021, un groupe de travail associant des élus de l'ensemble des groupes politiques (majorité et minorité) s'est réuni plusieurs fois autour de ces enjeux d'amélioration.

A l'issue de ces travaux, le groupe a proposé l'adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations. Sa mise en œuvre pour la Mairie de Toulouse est le fruit d'un travail collaboratif et transverse entre les élus et les services. Il s'inscrit dans un processus d'harmonisation de l'instruction des demandes de subventions pour l'ensemble des directions instructrices. Il doit faciliter la lisibilité et l'objectivité des critères retenus dans l'attribution des subventions aux associations.

Il répond aux objectifs suivants :

- définir les modalités et les conditions d'attribution des subventions en cohérence avec les compétences de la collectivité et les politiques publiques locales,
- délimiter le cadre général des interventions de la collectivité vis-à-vis des porteurs de projets,
- contrôler l'engagement du bénéficiaire en termes d'actions.

§ Pour +de tranquillité

Délibération n°19.3. 25 nouveaux postes de gardiens ou gardiennes de Police Municipale

Conformément aux engagements pris devant les Toulousains, la Mairie de Toulouse augmente les effectifs des policiers en recrutant 100 policiers supplémentaires sur la durée du mandat.

La première phase de recrutement de 28 postes en 2021 a permis, notamment, d'initier le doublement des patrouilles des unités de quartier, renforcer le bureau d'ordre et de planification. La deuxième phase de recrutement de 22 postes de gardien ou gardienne de police en 2022 a permis de poursuivre le programme de doublement des patrouilles et de renforcer l'encadrement des brigades avec le recrutement de 3 chefs ou cheffes de service de Police Municipale.

La troisième phase de recrutement pour 2023 nécessite la création de 25 postes de gardiens ou gardiennes de Police Municipale - cadre d'emplois des agents Police Municipale, pour poursuivre le programme de doublement des patrouilles dans les quartiers.

Le recrutement de ces nouveaux agents est une promesse due campagne pour une ville plus tranquille et plus apaisée. Elle a été confortée lors de la signature avec l'Etat en octobre 2020 du Contrat de Sécurité Intégré (CSI), permettant une coopération renforcée et davantage de présence sur le terrain dans tous les quartiers.

§ Améliorer la vie des quartiers

Délibération. 4.1. Actions culturelles dans les quartiers en préfiguration de deux équipements : la Cité de la danse à Reynerie et le Pôle d'innovation sociale à Bonnefoy

La culture est une ressource majeure pour le développement des territoires. Elle est source d'innovation et de transformation sociale. La Mairie de Toulouse souhaite favoriser l'accès de tous à la Culture dans l'ensemble de son territoire et le faciliter dans les quartiers prioritaires ou en renouvellement urbain.

L'*Expérimentation* culturelle, démarche dans laquelle s'inscrit le dispositif « Artistes - Habitants », qui œuvre en faveur du développement culturel des territoires, dispose d'une enveloppe annuelle de 70 000€ afin d'accompagner des équipes artistiques, culturelles, scientifiques, suivant deux modes de consultation :

- une aide aux projets pour des résidences de territoire privilégiant des coopérations avec les acteurs du quartier.

- un appel à projets privilégiant des modes de médiation adaptés aux publics ciblés, et le développement de partenariats avec les structures de proximité.

Deux projets portant sur des actions de préfiguration de futurs équipements font l'objet de ce dispositif associant Culture et Politique de la Ville :

>> L'un concerne l'ouverture de **la Cité de la danse**. La Mairie de Toulouse souhaite mobiliser des acteurs de la danse, afin de mener des actions de préfiguration avec les habitants du quartier Reynerie.

>> Le second appel à projets porte sur l'implantation d'un **Pôle d'Innovation Sociale**, lieu de solidarité et de lutte contre la précarité au cœur du Grand Matabiau-quais d'Oc. En préfiguration à la création de ce lieu d'inclusion et de mixité, la Mairie de Toulouse veut développer des actions favorisant la rencontre des publics autour d'actions et d'événements culturels notamment.

Suite aux appels à candidatures, les lauréats sont :

- Les associations La Place de la danse-CDCN Toulouse/Occitanie, Moshen, K Danse, et Fidià Diala pour les actions de préfiguration de la Cité de la danse sur les quartiers Reynerie - Bellefontaine – Mirail U
- Les associations Plan 9, AVEC, Créature ingrate et Incandescence Cie pour les actions de préfiguration du Pôle d'Innovation Sociale sur les quartiers Bonnefoy – Marengo.

Délibérations n° 7.1 et 7.2. Un marché pour Montaudran et évolution du Cristal

Le marché de plein air du Cristal a besoin d'une nouvelle dynamique commerciale, passant en premier lieu par une reconfiguration après les départs de certains primeurs. Des groupes de travail ont été conduits avec les acteurs, à la fois sur l'organisation commerciale, sur l'esthétique, la propreté et l'accessibilité du marché.

Plusieurs décisions ont été prises et seront mises en œuvre au 1^{er} janvier 2023. L'arrivée de nouveaux primeurs se fera en cohérence avec le déplacement des commerçants alimentaires situés sur la partie l'extension, à l'angle de la rue de la Concorde et du boulevard de Strasbourg. Le marché dominical « Aux Herbes Aromatiques », viendra lui se placer face à eux coté boulevard.

D'autre part, **un marché de plein air à Montaudran** est créé sur la place Marcel Bouilloux-Lafont. Il y accueillera, tous les dimanches matin de 7h à 14h, une quinzaine de commerçants alimentaires. Son ouverture est prévue au printemps 2023.

§ Protéger le patrimoine habité

Délibération n° 3.31. Le Plan Initiative Copropriétés engagé pour la réhabilitation de la copropriété Papus

Après la réalisation d'un diagnostic multi-critères, dans le cadre du dispositif national *Initiative Copropriétés*, la copropriété « Papus 2 », située 1, 3, 5 et 7, rue de Papus, s'est engagée dans un programme de réhabilitation de 4,2M€, formalisé dans une feuille de route cosignée par les principaux partenaires (État, Anah, Toulouse Métropole) le 6 décembre 2021.

Toulouse Métropole y participe à hauteur de 382.009€ et il est proposé à la Mairie de Toulouse de verser 191.004 €.

La mise en œuvre *d'Initiatives Copropriétés* doit permettre, sur une période de 10 ans, de développer une intervention publique massive, globale et simultanée sur l'ensemble des 52 copropriétés fragiles ou dégradées du quartier du Grand Mirail.

Délibération n° 21.1. La Mairie de Toulouse accompagne les travaux de rénovation

Depuis 1992, la Mairie de Toulouse accompagne les propriétaires des immeubles dans leurs travaux de restauration de façades, en leur apportant une aide financière. La 11^{ème} campagne de ravalement obligatoire a démarré en janvier 2022.

Les aides financières aux travaux et à la personne sont attribuées au travers de deux dispositifs :

- un dispositif incitatif, qui permet de financer les travaux de ravalement sur tout le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour lequel la Collectivité a mis en place des aides au taux de 20%
- un dispositif obligatoire, qui permet de financer les travaux à hauteur de 20 % suivant un régime dégressif.

Pour les immeubles du centre historique, la prise en compte des dégâts liés aux tags et une augmentation du taux de 20 à 40% pour les prestations de maîtrise d'œuvre (architecte, expert..) sont également prévues. Enfin, la Mairie accompagne les propriétaires dans leurs démarches administratives et techniques et constitue avec eux le dossier de demande de subvention de ravalement.

Lors du Conseil Municipal de ce jour, la Mairie de Toulouse propose d'attribuer de nouvelles subventions à hauteur de 75.863€ pour le ravalement d'une dizaine d'immeubles. **Au total, plus de 720.000€ ont été attribués pour le ravalement de 50 immeubles en 2022.**

